

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 28 novembre 2025, sous la présidence de M. Alexandre RASSAERT, Président du Conseil d'Administration de l'E.P.F. Normandie, en présence de M. Philippe LERAÎTRE, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Laurent DEGEZ, Contrôleur Général Economique et Financier et de M. Kamal KEHILA, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2012-1247 du 07 novembre 2012, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011, le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018 et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**D'accepter**, à la demande du Syndicat des bassins versants Cailly-Aubette-Robec, l'intervention de l'EPF de Normandie sur les parcelles cadastrales conformément au plan joint en annexe, sises sur la commune de Malaunay (76), et **d'acquérir** les parcelles au sein de ce périmètre.

Le projet des partenaires s'inscrit dans le cadre du développement du parc Grassin Delyle, qui promeut la requalification d'une friche industrielle en parc naturel. Par la renaturation du site, les objectifs sont notamment de résorber les risques de pollution et redonner à cet espace ses fonctions écologiques (expansion de crue, îlots de biodiversité, point de liaison « trame verte » et « bleue » ...).

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe d'opération est fixée à **1 416 000 € HT (OPE2023070 – F – 76 – MALAUNAY « CHEMIN DU ROTIN / PARC NATUREL »)**.

**D'autoriser** le Directeur Général à signer, avec la Commune de Malaunay et le Syndicat des bassins versants Cailly-Aubette-Robec, une convention d'interventions.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,



Alexandre RASSAERT

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,



Gilles GAL

Délibération approuvée  
A Rouen, le  
Le Préfet



## Action foncière

## CHEMIN DU ROTIN / PARC NATUREL

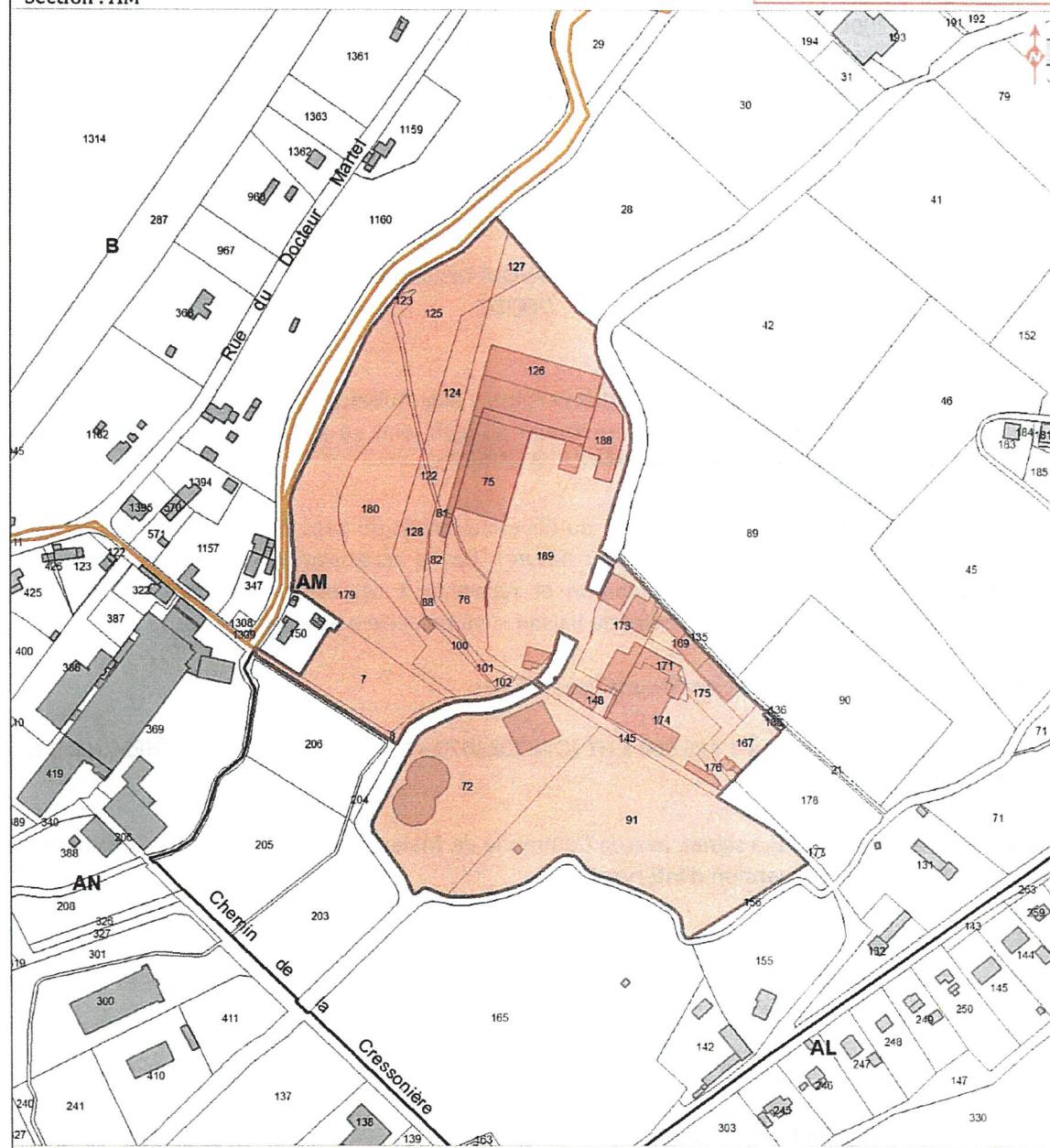
*Métropole Rouen Normandie  
Malaunay*

Code Opération : OPE2023070

Surface : 6,7 ha environ

Emprise bâtie : 1,04 ha environ

Section : AM



Sources : Origine cadastre 2025 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 09/09/2025

- Emprise concernée par l'opération
- Parcelles
- Limites communales
- Bâti
- Sections cadastrales

Plan annexé à la  
convention signée le

0 25 50 100 Mètres